

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 04 février 2021 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres.

21/006/EFAG

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - Aménagement d'abris à vélos et à trottinettes dans les écoles élémentaires - Approbation de l'appel à projets.

20-36272-DGAAVE

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

L'apaisement de la circulation et le développement des mobilités douces et actives sont des priorités pour notre municipalité que nous avons déjà indiquées dans l'avis de la Ville de Marseille sur le projet de plan de déplacement urbain. Les abords des écoles élémentaires sont des zones particulièrement concernées par cet objectif de circulation apaisée afin de renforcer la sécurité des enfants et de diminuer la pollution ; c'est pourquoi nous souhaitons encourager dès le plus jeune âge les modes de déplacement doux et notamment la pratique du vélo.

Cet encouragement de la pratique du vélo doit également passer par l'apport de solutions de stationnement des vélos des enfants, afin de faciliter leur garage et de réduire l'encombrement qui pourrait être généré par une absence de solution organisée.

Il s'agit également de répondre à une attente des enseignants et des familles qui ont signifié leur intérêt pour ce projet lors des conseils d'école ou lors d'entretien avec les élus de secteur.

Aussi, dans le cadre du programme Alvéoles développé par le Ministère de l'Écologie, nous proposons le lancement d'un appel à projets portant sur l'aménagement d'abris à vélos et à trottinettes au sein des écoles élémentaires de la Ville de Marseille pour encourager les enfants à utiliser ces modes de déplacement pour venir à l'école en facilitant leur rangement pendant les heures de classe.

Dans le cadre du développement de la pratique du vélo à Marseille, et afin de sensibiliser le plus large panel de population, il est proposé de lancer un appel à projets portant sur l'aménagement d'abris à vélos et à trottinettes.

C'est pourquoi la Ville de Marseille propose une nouvelle démarche qui porte sur une large concertation et mobilisation des acteurs et utilisateurs des établissements scolaires que sont les personnels enseignants et municipaux, les parents d'élèves et les élèves eux mêmes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé l'appel à projets relatif à l'aménagement d'abris à vélos et à trottinettes dans les écoles élémentaires de notre secteur.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer les différents documents afférents.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**